

Le Fuet, le 10 novembre 2010

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 13 DECEMBRE 2010 A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

**Ordre du jour :**

1. Discuter et décider le maintien, la modification ou l'abrogation du règlement de subventionnement pour la construction de logements (ce point est lié au budget).
2. Budget 2011 :
  - a) Budget de fonctionnement. Fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
  - b) Orientation sur le budget des investissements.
3. Informations sur les arrêtés de comptes (réorganisation des écoles et mise en conformité du réservoir).
4. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2010.
5. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous point 1 est déposé publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal